



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EIVP DU 3 NOVEMBRE 2020**

Approuvé par le Conseil d'administration du 9 novembre 2020

**Membres du Conseil :**

Présents

Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseiller-ère de Paris
M. François Dagnaud	Conseiller-ère de Paris
M. Antoine Guillou	Conseiller-ère de Paris
M. Jérôme Gleizes	Conseiller-ère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller-ère de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller-ère de Paris
Mme Nathalie Maquoi	Conseiller-ère de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseiller-ère de Paris
Mme Hélène Jacquot-Guimbal	Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel
M. Alain Bernard	Représentant le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère en charge de l'enseignement supérieur
M. Nicolas Boffi	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement
Mme Emmanuelle Lointier , représentée par M. Jean Grillot	Présidente de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
M. Damien François-Groux	Représentant-e étudiant-e de l'EIVP
Mme Kahinna Kaddour	Représentant-e étudiant-e de l'EIVP

Absents excusés:

Mme Sophie Mougard	Directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech
Mme Catherine Ibled	Conseiller-ère de Paris

**Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP

Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP

M. Fabien Reppel, responsable de la communication de l'EIVP

M. Laurent Kandel, chef du bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

**Marie-Christine Lemardeley**, en qualité de doyenne de l'assemblée, ouvre la séance à 9h10. Elle constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

**Organisation de la Régie**

***2020-015 : Election du président du conseil d'administration***

**Marie-Christine Lemardeley** ouvre les opérations de vote.

**Franck Jung** présente aux administrateurs nouvellement désignés l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris, ses missions et son activité.

**Jérôme Gleizes** déclare qu'il se porte candidat à la présidence. Il déclare son attachement à l'école, dont il a pu constater la qualité de son enseignement en travaillant avec des ingénieurs de la ville de Paris, et sa volonté de la défendre et de l'ouvrir encore davantage aux défis contemporains.

Il est alors procédé au scrutin.

Le procès-verbal est établi par **Marie-Christine Lemardeley** assistée de Franck Jung, assesseur.

Au terme du premier tour de scrutin, **Jérôme Gleizes** est élu président du conseil d'administration.

**Jérôme Gleizes** prend la présidence de la séance.

***2020-016 : Délégation de compétences au président du conseil d'administration***

**Jérôme Gleizes** propose au conseil d'administration de lui déléguer, pour la durée de son mandat, les compétences dans les matières visées aux articles L 2122-22, R2221-24, R 2221-53 et R2221-57 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception de celles concernant les emprunts, les interventions d'urbanisme ainsi que la fixation des tarifs. Pour les marchés et accords-cadres, la délégation est accordée dans la limite de 214.000 € H.T.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération portant délégation de compétences au président du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 9h45.